

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour le projet qui consiste aux travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord. Ces travaux comprennent sommairement :

- La fourniture et la mise en place de 28 ponceaux de diamètre variant entre 450mm à 3 600mm incluant murs parafouilles, murs de tête, isolant, géotextile, assise et remblais;
- L'empierrement des extrémités des ponceaux;
- Le nettoyage, la stabilisation des extrémités et/ou enlèvement et remise en place des conduites d'extrémités ;
- Fourniture et l'installation de regards-puisards en PEHD;
- Une couche de correction avec un resurfaçage en enrobé tiède flexible et rechargement d'accotements sur 7 600m sur le rang du Bas-de-la-Rivière nord;
- Remplacement et installation de glissière de sécurité incluant extrémité de type TL-3;
- Divers travaux connexes dont la réfection complète du site des travaux et divers travaux spécifiés aux plans et devis.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 28 avril 2022 en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO): <https://m.seao.ca/information/ServiceClientele.aspx> ou en communiquant avec l'un de ses représentants au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'Appel d'Offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée en deux (2) exemplaires clairement identifiés « original » et « copie », laquelle enveloppe porte la mention : « **Réfection rang du Bas-de-la-Rivière Nord – AO / V202204.08** » et adressée à Ville de Saint-Césaire, service du Greffe, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée à l'adresse citée précédemment avant 10 h 00, le 17 mai 2022 où elles seront ouvertes publiquement à compter de 10 h 00, heure du Québec, au même lieu et au même jour.

Pour obtenir tout renseignement, le Soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec le seul Représentant du présent Appel d'Offres: M<sup>me</sup> Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics [dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca) . Il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous pour faire une visite individuelle du site des travaux.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP)* (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'Appel d'Offres public, peut être déposée au plus tard le 9 mai 2022 avant 16 h 15. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.quebec/porter-plainte/plainte-organisme-public/> . Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : [info@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:info@ville.saint-cesaire.qc.ca). Pour consulter la procédure de la Ville de Saint-Césaire, suivez ce lien : <http://www.villesaintcesaire.com/wp-content/uploads/2019/05/42Proc%C3%A9dure-traitement-plainte-573.3.1.4.pdf> .

Le projet qui fait l'objet du présent Appel d'Offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation, ni frais, d'aucune sorte envers les Soumissionnaires.

Fait à Saint-Césaire le 28 avril 2022

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et greffière